

Règlement « Jeu Nocibé – LADY MILLION »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION, Société par Actions simplifiée au capital de 76.022.544€, dont le siège social est 2 rue de Ticléni 59493 VILLENEUVE D'ASCQ immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 384 970 786 organise un jeu national gratuit et sans obligation d'achat intitulé « GRAND JEU LADY MILLION » du 1er septembre 2014 au 28 septembre 2014, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (Hors DOM TOM), à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et de leur famille.

La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

De même, toute participation où il est constaté l'utilisation de bot (multiple inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participants.

ARTICLE 3 : MODALITES DU JEU

La participation s'effectue exclusivement sur le site www.nocibe.fr. Votre participation ne sera enregistrée qu'une fois les étapes suivantes accomplies :

1. Se rendre sur le Site à partir du 01/09/2014 jusqu'au 28/09/2014 ;

Consulter la page dédiée au Jeu : www.nocibe.fr/espace-marques/jeu-concours-lady-million-eau-my-gold_1_1278.cd.html

2. Sur cette même page, renseigner le formulaire d'inscription au Jeu qu'il est demandé au Participant de compléter pour valider sa participation, et ce au plus tard le 28/09/2014.
Les éléments suivants devront impérativement être renseignés dans le formulaire de participation:

- La civilité du participant et ;
- Les nom et prénom du Participant, et ;
- L'adresse email du Participant, et ;

- L'adresse postale comprenant aussi la ville et le code postal du Participant, et ;
 - Le pays de résidence du participant (qui doit être impérativement en France métropolitaine (Hors DOM TOM).
3. A l'issue du Jeu, un tirage au sort réalisé sous contrôle d'huissier désignera les cinquante (50) gagnants des lots ci-après mentionnés, et ce parmi l'ensemble des Participants dont l'inscription au Jeu aura pu être dûment entérinée avant la date du tirage au sort. Dans le cas où la personne tirée au sort n'aurait pas bien rempli son formulaire de participation, un nouveau tirage au sort sera effectué.

ARTICLE 4 : RESULTATS

Les gagnants seront avisés par e-mail du lot gagné et des modalités de réception du lot (le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de sa boîte de réception). Les gagnants seront invités à confirmer leur adresse postale pour l'envoi de leur lot dans un délai de 10 jours après réception de l'e-mail.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les dotations du jeu sont les suivantes :

50 lots à gagner, voici la composition des lots en détail :

LOT N°1 : Cadeau du 1^{er} gagnant tiré au sort :

La gagnante est invitée à venir passer un weekend à Paris avec la personne de son choix.

Au programme :

- Arrivée vers 16H à Paris le samedi
- Accueil à l'hôtel Costes en chambre Deluxe
- 17H30-19H, cours de Mixologie avec le barman du Bristol
- Dîner à la Fermette Marboeuf
- Le lendemain midi : brunch à l'hôtel Costes

Le dispositif prend également en compte :

- le transport (depuis toute la France métropolitaine)
- les frais de taxis pour le weekend (crédit d'un compte Uber)
- la présence du photographe de My Little App au cours de Mixologie (sous réserve d'acceptation des participants et d'un droit à l'image dûment signé).

MONTANT total du gain = 3 000 €

LOT N°2 : Cadeau du 2^{ème} au 10^{ème} gagnant tiré au sort :

1 an de parfums Lady Million Eau My Gold ! de Paco Rabanne = Six (6) Eau de Toilette 80 ml

Prix Nocibé.fr = 77,90 €

MONTANT total du gain = 77,9 x 6 = **467.40 €**

LOT N°3 : Cadeau du 11^{ème} au 50^{ème} gagnant tiré au sort :

1 parfum Lady Million Eau My Gold ! de Paco Rabanne = Une (1) Eau de Toilette 80 ml

Prix Nocibé.fr = 77,90 €

MONTANT total du gain = **77,90 €**

La livraison de la dotation sera effectuée par la société PUIG France SAS dans les 2 mois suivants la fin du jeu par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

NOCIBE France ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, l'opération devait être écourtée, prolongée, reportée, modifiée ou annulée.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnement du réseau Internet, des interruptions, des délais de transmission des données, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement du lot, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

ARTICLE 7 : COPIE DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Maître Lefebvre, Huissier de justice à Lille – 58, avenue du Peuple Belge – 59800 LILLE.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la société Nocibé à l'adresse suivante : NOCIBE « GRAND JEU LADY MILLION » 2 rue de Ticléni 59493 VILLENEUVE D'ASCQ.

Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20g sur simple demande écrite accompagné d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

Une seule demande de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par foyer (même nom, même adresse)

Les huissiers de justice se sont assurés du respect des dispositions légales régissant les opérations, de la régularité formelle du règlement et de la présence des éléments prévus par les articles L121-36 et suivants du code de la consommation.

ARTICLE 8 : INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenues responsables si par suite de force majeure ou toute autre cause indépendante de leur volonté, le jeu venait à être reporté, modifié ou annulé.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Pour tout litige éventuel, élection de domicile est faite au lieu du siège de la société NOCIBE France.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et envoyée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande à l'adresse du jeu. Toutefois, en cas de modification ou radiation des informations, rendant impossible l'envoi des lots, le participant sera réputé à avoir renoncé à sa participation.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

ARTICLE 11 : LIENS VERS DES TIERS

Le site peut proposer des liens vers des sites sur lesquels la Société Nocibé France n'exerce aucun contrôle. La Société Nocibé France dégage toute responsabilité quant au contenu de ces sites.

ARTICLE 12 : INFORMATION NOMINATIVES

Les données personnelles de l'Utilisateur collectées et conservées par Nocibé dans le cadre du jeu concours ont un but unique de bonne participation au jeu concours.

Nocibé s'engage à préserver la confidentialité des informations ainsi transmises.